



COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public 4 décembre 2019

NOUVELLES SOLLICITATIONS -

- I. SAISINES ARTICLES L121-8-I, L121-8-II et L.121-1-II
- Projet de parc éolien flottant en mer du Morbihan, Bretagne Sud (MTES): suite à la saisine de la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, reçue le 22 novembre 2019 et au courrier complémentaire du président du conseil régional de Bretagne et de la Préfète de Région Bretagne, la CNDP décide de l'organisation d'un débat public qui sera conduit sous l'égide d'une commission particulière dont le/la président.e sera désigné.e ultérieurement.
 Consulter la décision
- Projet de développement de nouvelles lignes de tramway et restructuration du pont Anne de Bretagne à Nantes (Nantes Métropole et SEMITAN): suite à la saisine de Nantes Métropole reçue le 24 octobre 2019, la CNDP décide de l'organisation d'une concertation préalable et désigne MM Alain RADUREAU et Laurent JOSPEH garants de la concertation préalable. Consulter la décision
- Projet de centre de stockage CIGEO (ANDRA): suite à la saisine de l'ANDRA reçue le 22 novembre 2019, la CNDP décide de ne pas relancer la participation du public, dans la mesure où les conditions de droit ou de fait justifiant le projet n'ont pas subi de modifications substantielles. Cependant, elle décide la poursuite de l'information et de la participation du public sous l'égide des garants, M Jean-Daniel VAZELLE et Mme Marie-Line MEAUX.
 Consulter la décision
- Projet d'implantation d'une usine de pâtisseries industrielles surgelées emportant mise en comptabilité du PLU de Liffré (Bridor Liffré-Cormier Communauté): suite à la co-saisine de Bridor et de Liffré-Cormier Communauté reçue le 21 novembre 2019, la CNDP décide de l'organisation d'une concertation préalable et désigne Mmes Catherine DESBORDES et Michèle TANGUY garantes de la concertation préalable.
 Consulter la décision
 - Consulter la decision
- II. DEMANDES DE DÉSIGNATION DE GARANT ARTICLE L121-17

Déclaration d'utilité publique pour le projet de centre de stockage CIGEO emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme (DGEC) : la CNDP désigne Mme Marie-Line MEAUX garante de la concertation préalable.

Consulter la décision

I. DEBATS PUBLICS

 Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (MTES-ASN): la CNDP acte le compterendu de la CPDP. Elle décide également d'augmenter le plafond des indemnités de la présidente et des membres de la Commission particulière du débat public compte tenu de la durée du débat et de son objet.

Consulter la décision

II. CONCERTATIONS PRÉALABLES

 Projet de complexe touristique et golfique Chambord Country Club (Chambord Nature Passion): la CNDP acte le bilan des garants Jean-Paul PUYFAUCHER et Michel HABIG. Le maître d'ouvrage dispose de deux mois pour indiquer les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.
 Consulter la décision

- Projet de tramway TAO et Plan de Déplacements Urbains (Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion): la CNDP acte le bilan des garants Renée AUPETIT et Daniel GUERIN. Le maître d'ouvrage dispose de deux mois pour indiquer les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.
 Consulter la décision
- Projet de complexe touristique et de services à destination des industries médiatiques « Studios Occitanie » (Studios Occitanie Méditerranée) : la CNDP désigne MM François TUTIAU et François COLETTI garants de la concertation préalable Consulter la décision

III. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'A L'ENQUETE PUBLIQUE

 Projet d'aménagement de l'aéroport Nantes Atlantique (Direction Générale de l'Aviation Civile): suite à la décision du maître d'ouvrage de poursuivre le projet, la CNDP désigne Mmes Brigitte FARGEVIEILLE et Sylvie HAUDEBOURG garantes de la bonne information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.
 Consulter la décision

Chantal JOUANNO

mamo.